RÉTROSPECTIVE DE NOS ACTIONS POUR LES AGENTS DE LA FAMILLE CONDUITE

SEPTEMBRE/DÉCEMBRE 2020

PARCE QUE TOUS LES SYNDICATS NE SE VALENT PAS !

FGAAC cfdt

FOYERS, HÔTELS ET LOCAUX DE COUPURE

11 SEPTEMBRE 2020

Paris le 11 septembre 2020

FGAAC-CFDT

FOYERS ET LOCAUX DE COUPURE LA SITUATION NE PEUT PLUS DURER

FGAAC-CFDT
CP2-BâtimentCalliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
01 76 58 12 21
FGAAC-CFDTofficiel@FGAAC.ORG

Depuis le début de la crise sanitaire, les conducteurs de trains se sont fortement mobilisés pour assurer la production ferroviaire, et ce dans des conditions de travail dégradées. Ils ont pu constater que, dans bien souvent défaillantes. Par leur professionnalisme et leur engagement, ils démontrent ainsi chaque jour leur attachement au service public ferroviaire.

UNE DÉGRADATION INACCEPTABLE DES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Vos représentants FGAAC-CFDT sont intervenus à de très nombreuses reprises tant au niveau régional que national afin de régler les problèmes rencontrés par les conducteurs en matière de conditions d'hébergement et de restauration.

Malgré ces interventions, la situation demeure très compliquée, particulièrement au vers des résidences et maisons Orféa dans lesquelles les conducteurs n'ont plus accès aux cuisines pour pouvoir se restaurer.

A ceci s'ajoute d'autres problématiques comme celles des petits déjeuners qui sont composés quasi essentiellement de produits sous emballage, et dont la qualité et même parfois la quantité laissent clairement à désirer.

Pour justifier cette dégradation des conditions d'accueil des conducteurs, la Direction d'Orféa se réfugie derrière les normes sanitaires applicables aux restaurants et aux hôtels. Personne n'est dupe, et de nombreux conducteurs sont pu constater un net écart dans la qualité de la prise en charge entre les prestataires hôteliers et Orféa.

Pour la FGAAC-CFDT cette situation est inacceptable et ne peut perdurer plus longtemps. La FGAAC-CFDT est intervenue en déposant une audience auprès de la DRH de SA Voyageurs et de la SAS Fret afin que tous les conducteurs puissent se restaurer dans des conditions acceptables.

DES TEMPS FORFAITAIRES INSUFFISANTS

La crise sanitaire et les protocoles mises en œuvre ont également généré des contraintes nouvelles et les temps impartis dans les JS (Journées de Service), ne sont pas suffisants dans de nombreuses situations.

La FGAAC-CFDT revendique dans le cadre de sa demande d'audience que les temps forfaitaires soient revus à la hausse. La FGAAC-CFDT demande également la suppression des coupures dans les JS où les conducteurs n'ont pas la possibilité de se restaurer, conformément aux dispositions prévues par l'accord d'entreprise relatif à l'organisation du temps de travail.

FGAAC-CFDT
FGAAC-CFDT Official
FGAAC-CFDT Official

5 OCTOBRE 2020

Paris, le 5 octobre 2020

FGAAC-CFDT

FOYERS ET HÔTELS : LA FGAAC-CFDT DÉPOSE UNE NOUVELLE AUDIENCE NATIONALE

FGAAC-CFDT
CP2-BâtimentCalliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
01 76 58 12 21
FGAAC-CFDTofficiel@FGAAC.ORG

LA FGAAC-CFDT A OBTENU PLUSIEURS AVANCÉES POSITIVES DANS LE CADRE DE SON AUDIENCE DU 23 SEPTEMBRE

La FGAAC-CFDT a été reçue le 23 septembre suite à sa demande d'audience nationale pour aborder les problématiques en lien avec les conditions d'hébergement et de restauration des conducteurs lors des coupures et des RHR.

Grâce à l'intervention de la FGAAC-CFDT, plusieurs avancées positives concernant notamment la remise en place des buffets petits déjeuners et l'autorisation d'accès aux cuisines avec remise à disposition de l'équipement utile ont été actées par la Direction lors de cette audience.

UNE DÉGRADATION DE LA SITUATION SANITAIRE QUI AMÈNE DE NOUVELLES DIFFICULTÉS

Les mesures prises par les pouvoirs publics pour endiguer le rebond épidémique dans les zones dites d'alertes maximales ont conduit la Direction d'Orféa ainsi que certains prestataires hôteliers à imposer de nouvelles restrictions aux conducteurs de train et plus largement à l'ensemble des personnels roulants sur la région PACA.

L'évolution de la situation sanitaire a conduit le Gouvernement a annoncé hier le passage de Paris et de la Petite Couronne en zone d'alerte maximale à partir du 6 octobre.

D'autres grandes agglomérations comme Lyon, Lille, Grenoble, Toulouse ou St Etienne actuellement placées par les pouvoir publics en seuil d'alerte renforcé pourraient vraisemblablement passer à leur tour en alerte maximale au cours de cette semaine.

LES ACTIVITÉS D'ORFÉA NE SONT PAS IDENTIQUES À CELLES DES BARS ET DES RESTAURANTS

Si Orféa relève bien du même code APE/NAF (code 5510Z) que les hôtels et hébergement similaires, les activités d'accueil et d'hébergement des personnels roulants ne sont pas en tous points identiques à celles vécues par les entités préfectorales ou municipaux pris dans les zones d'alerte maximale.

La FGAAC-CFDT a demandé à la Direction de la SNCF et à celle d'Orféa d'instaurer une demande de dérogation pour les activités d'accueil et d'hébergement des personnels roulants auprès des pouvoir publics.

FGAAC-CFDT
FGAAC-CFDT Official
FGAAC-CFDT Official

15 OCTOBRE 2020

Paris, le 15 octobre 2020

FGAAC-CFDT

FOYERS, HÔTELS, LOCAUX DE COUPURE : LA FGAAC-CFDT INTERVIENT DE NOUVEAU POUR LES CONDUCTEURS

FGAAC-CFDT
CP2-BâtimentCalliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
01 76 58 12 21
FGAAC-CFDTofficiel@FGAAC.ORG

Les difficultés rencontrées par les conducteurs pour se restaurer ont fait l'objet de nombreuses interventions de la FGAAC-CFDT ces dernières semaines. Depuis le 23 septembre dernier, pas moins de 3 nouvelles interventions et actions de la FGAAC-CFDT depuis le début de la crise sanitaire.

La FGAAC-CFDT a aimé dès reçue le 23 septembre dernier dans le cadre de sa demande d'audience nationale. Plusieurs avancées concernant notamment la remise en place des buffets petits déjeuners et l'autorisation d'accès aux espaces cuisine ont fait l'objet d'engagements écrits auprès de la FGAAC-CFDT.

Malgré ces engagements, la FGAAC-CFDT constate que la Direction d'Orféa n'a pas respecté les délais de réouverture prévus pour les espaces cuisine.

Au delà des foyers Orféa, la FGAAC-CFDT constate également que de nombreux autres problèmes perdurent ou sont apparus dans certains hôtels ou dans l'utilisation des locaux de coupure et de retournement.

L'évolution de la situation sanitaire avec la mise en place de restrictions supplémentaires pour les restaurants dans les zones d'alerte maximale et l'annonce du Chef de l'Etat sur la mise en place d'un couvre-feu à Paris et dans 8 autres métropoles viennent encore compliquer davantage la situation.

La FGAAC-CFDT est donc ré-intervenue et a été reçue ce jour par la Direction de la Traction. Voici les principaux sujets qui ont été abordés et défendus par vos représentants FGAAC-CFDT lors de cette nouvelle audience nationale :

BUFFETS PETIT-DÉJEUNER :

L'intervention de la FGAAC-CFDT en septembre a permis d'obtenir la remise en place des buffets petit-déjeuner dans les maisons et résidences Orféa.

Si les buffets ont remplacé un petit-déjeuner composé de produits industriels sous emballage, la variété et le nombre de produits frais proposés sont insuffisants. Vos représentants FGAAC-CFDT ont donc demandé à la Direction de la Traction d'améliorer la qualité du petit-déjeuner proposé aux conducteurs.

Depuis le début de la crise sanitaire, la Direction d'Orféa a souvent été plus royaliste que le roi dans l'interprétation des mesures sanitaires prises par les pouvoirs publics.

Pas question donc pour la FGAAC-CFDT que les buffets petit-déjeuner ne soient retirés dans les foyers situés dans les villes désormais soumises à un couvre-feu.

La Direction s'est engagée à intervenir auprès d'Orféa pour que les buffets petit-déjeuner soient maintenus dans l'intégralité des résidences et maisons Orféa.

2 NOVEMBRE 2020

FOYERS ET LOCAUX DE COUPURE DES CONDITIONS D'ACCUEIL INACCEPTABLES !!!

Paris, le 2 novembre 2020

La dégradation de la situation sanitaire a conduit le Gouvernement à mettre en place de nouvelles mesures de confinement qui limitent depuis vendredi les déplacements de nos concitoyens.

Même si ces dernières diffèrent sous plusieurs aspects de celles mises en oeuvre au printemps dernier, elles ont rapidement fait émerger d'importantes difficultés pour les conducteurs et plus largement pour l'ensemble des personnels roulants.

Face à l'évolution de la situation, la FGAAC-CFDT a dépposé ce jour deux nouvelles demandes d'audience nationale auprès de la SA Voyageurs et de la SAS Fret.

UNE DÉGRADATION INACCEPTABLE DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles mesures sanitaires vendredi, de très nombreux exemples mettent malheureusement en lumière des conditions d'accueil et de travail tout bonnement inacceptables :

- agents dans l'impossibilité de se restaurer faute à la fermeture des espaces cuisine ou à l'absence des équipements nécessaires,
- agents obligés de s'asseoir dans certains foyers à même le sol ou sur les tables suite au retrait des chaises et des fauteuils,
- agents placés en isolement total dans leurs chambres,
- agents en battement entre deux trains refusés des foyers sous prétexte qu'ils n'étaient pas en coupure,
- agents n'ayant pu accéder au local de coupure faute d'espace et de capacité d'accueil suffisantes,
- agents contraints de prendre 4 repas dans leur chambre durant des longs RHR…

La FGAAC-CFDT constate en parallèle que sur certaines résidences aucun principe de prévention mais également d'anticipation de ces nouvelles mesures n'a été mis en oeuvre :

- commande sur des RHR de plus de 30H alors que les agents sont dans l'impossibilité de se restaurer,
- commande sur des JS avec coupure alors que les conditions d'accueil ne sont pas conformes à la réglementation du travail,
- absence d'informations aux personnels roulants sur les conditions réelles d'accueil dans les lieux de vie que les agents seront amenés à fréquenter dans le cadre de leur service…

La FGAAC-CFDT a été reçue hier en fin de journée par la Direction de la SA Voyageurs et ce jour par la SAS Fret. Ces deux audiences nationales ont permis à la FGAAC-CFDT d'obtenir plusieurs engagements de la Direction en lien direct avec les conditions d'accueil des conducteurs dans dans les foyers et les locaux de coupure.

Ceux-ci sont dès consignés par écrit par la Direction dans le cadre d'un relevé d'engagements. Ces engagements pas strictement nos différentes revendications portées par la FGAAC-CFDT. Ils représentent néanmoins des avancées importantes en matière de conditions de travail des conducteurs.

VOICI LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA DIRECTION DANS LE CADRE DES DEUX AUDIENCES NATIONALES FGAAC-CFDT :

LOCAUX DE COUPURES

- **CONSIGNES DONNÉES PAR LES ACTIVITÉS DE RÉDUCTION DES COUPURES ET DES BATTEMENTS :**
  La Direction s'est engagée à donner une consigne nationale au sein des différentes activités de réduction des coupures et des battements. Cette dernière doit permettre de réduire les coupures et les battements afin de mieux prendre en compte les contraintes générées pour les conducteurs.
- **CONDITIONS D'ACCUEIL DES ADC DANS LES LOCAUX DE COUPURE :**
  La Direction s'est engagée à rappeler aux Etablissements les conditions normales de coupure qui devraient être respectées conformément à la réglementation du travail. Celles-ci incluant notamment la mise à disposition d'équipement de cuisine, d'un espace permettant de se restaurer et de se reposer.
  Concernant le suje des capacités d'accueil, la Direction s'est engagée à mettre en place des solutions alternatives équivalentes (ouverture de nouveaux espaces de coupure, mise à disposition de chambre) dans le cas de foyer où les locaux de coupure seraient trop exigus.

FGAAC-CFDT
FGAAC-CFDT Official
FGAAC-CFDT Official

5 NOVEMBRE 2020

FOYERS ET LOCAUX DE COUPURE LA FGAAC-CFDT OBTIENT DES ENGAGEMENTS CONCRETS

Paris, le 5 novembre 2020

La mise en place des nouvelles mesures de confinement par le Gouvernement a généré une importante dégradation des conditions de travail des conducteurs de train.

Depuis l'entrée en vigueur du confinement le 2 novembre, les foyers et les locaux de coupure sont en effet malheureusement mis en lumière des conditions d'accueil tout bonnement intolérables des conducteurs au sein des foyers et des locaux de coupure.

Face à cette situation, la FGAAC-CFDT a déposé le 3 novembre deux demandes d'audience : une à la SA Voyageurs et une à la SAS Fret afin d'obtenir des mesures concrètes pour les personnels roulants.

VOICI LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA DIRECTION DANS LE CADRE DES DEUX AUDIENCES NATIONALES FGAAC-CFDT :

LOCAUX DE COUPURES

- **CONSIGNES DONNÉES PAR LES ACTIVITÉS DE RÉDUCTION DES COUPURES ET DES BATTEMENTS :**
  La Direction s'est engagée à donner une consigne nationale au sein des différentes activités de réduction des coupures et des battements. Cette dernière doit permettre de réduire les coupures et les battements afin de mieux prendre en compte les contraintes générées pour les conducteurs.
- **CONDITIONS D'ACCUEIL DES ADC DANS LES LOCAUX DE COUPURE :**
  La Direction s'est engagée à rappeler aux Etablissements les conditions normales de coupure qui devraient être respectées conformément à la réglementation du travail. Celles-ci incluant notamment la mise à disposition d'équipement de cuisine, d'un espace permettant de se restaurer et de se reposer.
  Concernant le suje des capacités d'accueil, la Direction s'est engagée à mettre en place des solutions alternatives équivalentes (ouverture de nouveaux espaces de coupure, mise à disposition de chambre) dans le cas de foyer où les locaux de coupure seraient trop exigus.

FGAAC-CFDT
FGAAC-CFDT Official
FGAAC-CFDT Official

30 NOVEMBRE 2020

GTT SECURITÉ DU 27 NOVEMBRE 2020 BILAN SÉCURITÉ 2020 ET MODIFICATIONS DES PROCÉDURES D'URGENCE

Paris, le 30 novembre 2020

Un Groupe de Travail Traction national (GTT) en lien avec le thème de la sécurité a eu lieu le 27 novembre.

BILAN SÉCURITÉ : LA TENDANCE EST AU ROUGE

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire bien évidemment, mais également par de très mauvais chiffres sécurité.

Malgré un mouvement de grève important et les deux périodes de confinement qui ont généré un nombre de Km train très inférieur aux années précédentes, les indicateurs sécurités ne sont pas bons.

DVI > 45 KM/H	FSA	DÉPART DES TRAINS
Les Dépassements de Vitesse Interdite > 45 km/h sont en nette augmentation avec 24 événements à fin octobre 2020 contre 15 en 2019 et 16 en 2018.	Les Franchissements de Signaux Fermés (FSA) sont en hausse notamment pour les Cantis Violets (70 CV franchis à fin octobre 2020 contre 12 pour les années 2018 et 2019).	111 événements de départ des trains à fin octobre 2020 sont liés aux départs des trains contre 69 en 2019. Cela fera plus ou moins le double en 1 an.

Il est tout à fait évident que les évolutions des règles de départ des trains sont responsables de ces mauvaises statistiques et que de la forte augmentation du ceux-ci.

De plus les chiffres présentés n'intègrent pas ceux de FRET. Depuis le 1er janvier 2020, l'incidentologie de FRET n'est plus suivi par la Direction de la traction.

LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE PAR CONSÉQUENT :

- l'arrêt des gains de productivité
- l'arrêt de la décentralisation du management de la sécurité
- un renforcement de la formation
- une évolution des temps forfaitaires dans le montage des JS afin d'intégrer les temps nécessaires pour effectuer le travail en toute sécurité.
- de remettre l'humain au centre de la production

FGAAC-CFDT
FGAAC-CFDT Official
FGAAC-CFDT

RÉMUNÉRATION

21 OCTOBRE 2020

ACCORD SALARIAL 2020 LA VACHE MAIGRE N'EST PAS UNE OPTION !

Paris, le 21 octobre 2020

UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DÉCALÉ AU 26 OCTOBRE :

La Table Ronde Salaires a lieu habituellement au début de l'été. Cette année, elle a été décalée en raison de la crise sanitaire et elle aura lieu le 26 octobre.

Depuis l'accord signé en 2014, les augmentations sont à zéro… Depuis 3 années, les négociations sont toujours buté sur les mêmes prétextes : contexte économique défavorable, arrivée de la concurrence qui obligie à une cure d'amaigrissement, choix de la fabule…

Comme chaque année, la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT partiront sans de cette Table Ronde Salaires des revendications destinées à améliorer le pouvoir d'achat des conducteurs et plus largement de l'ensemble des cheminots.

LE PROFESSIONNALISME ET L'ENGAGEMENT DES CONDUCTEURS DOIVENT ÊTRE RÉCOMPENSÉS :

Cette année, c'est bien évidemment la crise sanitaire et ses conséquences économiques et financières sur l'entreprise qui vont être utilisées pour justifier une nouvelle année de disette salariale.

L'Etat a su reconnaître de manière malheureusement incomplète, la mobilisation des agents de la Fonction Publique dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons.

La Tutelle doit en faire tout autant en mesures et récompenser l'investissement exemplaire des cheminots au profit du service public ferroviaire en donnant de véritables leviers de négociations à la Direction du GPU pour cet Accord Salarial.

CE RENDEZ-VOUS SALARIAL DOIT PERMETTRE D'ADRESSER DES SIGNES FORTS :

La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT revendiquent pour les conducteurs et plus largement pour l'ensemble des cheminots :

- La fin du gel des salaires par la mise en place d'une revalorisation salariale générale
- La mise en place de mesures bas salaires
- La revalorisation de l'indemnité de résidence en lien avec le coût réel du logement
- La revalorisation des primes de travail et des VHT (Valeurs Moyennes Théoriques)
- Une revalorisation de la prime de vacances et de la gratification annuelle bénéficiaires
- La mise en place d'une complémentaire santé pour les quatre as Statut avec une prise en charge de l'employeur.
- L'alignement des montants de la Prime sur ceux de la GRI accompagné de la création d'une prime d'ancienneté pour l'encadrement
- Une revalorisation significative du travail de nuit ainsi que le dimanche et les jours fériés
- Une extension du paiement des heures de dimanche au samedi

FGAAC-CFDT
FGAAC-CFDT Official
FGAAC-CFDT

10 NOVEMBRE 2020

PERTES DE RÉMUNÉRATION DES CONDUCTEURS LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE DES MESURES SPÉCIFIQUES

Paris, le 10 novembre 2020

Depuis le début de la crise sanitaire, la FGAAC-CFDT a concentré ses actions en faveur de la protection et de la défense des droits des conducteurs et plus largement de l'ensemble des cheminots. Elle a notamment porté très rapidement auprès de la Direction de l'entreprise, la nécessité de poser des garanties afin de préserver les rémunérations des revenus de la rémunération des agents.

La Direction a répondu en partie à ces demandes au printemps dernier, en prescrivant plusieurs mesures spécifiques liées aux dispositions en matière de maintien de la rémunération en cas d'absences ou de modification d'utilisation des JS. Ces mesures ont permis des garanties n'étaient étendues au début de l'été.

ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE 1000€ NET AUX AGENTS ASSURANT LA PRODUCTION FERROVIAIRE :

Les conducteurs démontrent chaque jour depuis maintenant huit mois leur engagement et leur professionnalisme exemplaire en faveur du service public ferroviaire.

La FGAAC-CFDT salue leur professionnalisme et leur engagement. Ceux-ci doivent être récompensés à leur juste valeur par la Direction.

La FGAAC-CFDT a donc demandé à la Direction de la SA Voyageurs et de la SAS Fret d'attribuer une prime exceptionnelle de 1000€ net aux conducteurs ainsi que les agents assurant la première ligne depuis le début de la crise sanitaire.

ASSURER UNE MEILLEURE INDEMNISATION AUX CONDUCTEURS PLACÉS EN ACTIVITÉ PARTIELLE :

Suite à la mise en œuvre des nouvelles mesures de chômage partiel, le Gouvernement a dû reconduire les mesures complémentaires mises en œuvre au printemps dernier.

Celles-ci prévoient notamment le maintien du traitement, de l'indemnité de résidence, de la prime de traction, de l'indemnité de réserve sur que certaines indemnités fixes mensuelles.

Certaines indemnités journalières telles que les indemnités de travail de nuit, le dimanche et les jours fériés ou bien encore les allocations de repas ne sont pas versées. Ceci a pour conséquence une perte de pouvoir d'achat pour les ADC.

La FGAAC-CFDT a donc demandé à la Direction de mettre en œuvre une mesure permettant d'assurer une meilleure indemnisation des conducteurs placés en activité partielle et de maintenir l'intégralité des éléments de la rémunération (montant en lien à droite de la fiche de paie).

FGAAC-CFDT
FGAAC-CFDT Official
FGAAC-CFDT

CONGÉS

19 NOVEMBRE 2020

CONGÉS ANNUELS 2020 LA FGAAC-CFDT DÉJOUE UN HOLD-UP EN RÈGLE !

Paris, le 19 novembre 2020

La première période de confinement avait donné lieu à un certain nombre d'interprétations exotiques de la réglementation, qui n'avaient pour autre objet que de priver les conducteurs et plus généralement les agents de la Famille Cheminots du Service Public SNCF d'une partie de leurs droits en matière de congés.

Face à cette situation inintégrable, la FGAAC-CFDT était intervenue au printemps dernier pour faire respecter les dispositions prévues par le Code du Travail, le Statut et la réglementation du personnel (GRHOO143 notamment).

Cette seconde période de confinement n'échappe malheureusement pas à des dérives similaires, tout bonnement scandaleuses et en infraction complète avec le cadre légal et réglementaire actuel.

- certaines directions locales ont ainsi informé les agents que leurs congés annuels 2020 non pris au 31 décembre 2020 seraient tout simplement perdus ;
- d'autres, considérant qu'ils ont tout loisir de s'affranchir des consignes congés existantes et de leurs règles :
- certaines activités n'hésitent pas à piétiner la loi en imposant aux agents de prendre leurs congés sur les périodes d'activité partielle ;
- les dispositions de l'accord collectif relatif au CET (GRHO926) signé par la CFDT, font l'objet de modalités d'application divergentes en fonction des entités.

LA FGAAC-CFDT EST IMMÉDIATEMENT INTERVENUE EN DÉPOSANT UNE DEMANDE D'AUDIENCE NATIONALE AUPRÈS DE LA DRH GROUPE

Les directions locales qui tentent de tordre à ce point le droit sont guidées par les mêmes objectifs à savoir éviter au maximum à l'entreprise d'avoir à provisionner des absences conséquentes. Le Comité Social Unité est vigilé et veille que valide la production.

Il ne semble en effet pas imaginable pour certains dirigeants que les agents puissent prendre leurs congés au moment de la reprise d'activité.

La FGAAC-CFDT a été reçue le 18 novembre et a défendu une nouvelle fois les droits des agents.

CONGÉS NON PRIS AU 31 DÉCEMBRE 2020 : LA DRH GROUPE PROCÉDERA AU RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

La DRH Groupe partage la même lecture que la FGAAC-CFDT de la réglementation en vigueur et notamment celles des articles 15.5 et 15.6 du GRHOO143 qui fixe les conditions dans lesquelles sont accordées les congés réglementaires.

Suite à l'intervention de la FGAAC-CFDT, les directions locales seront rappelées à l'ordre par la DRH Groupe et devront respecter scupuleusement la réglementation.

LES CONGÉS QUI N'AURONT AINSI PU ÊTRE PRIS AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 NE SERONT DONC PAS PERDUS MAIS BIEN REPORTÉS SUR LE PREMIER TRIMESTRE 2021.

FGAAC-CFDT
FGAAC-CFDT Official
FGAAC-CFDT

RETRAITE

2 DECEMBRE 2020

ACTIVITÉ PARTIELLE ET DROITS À LA RETRAITE VICTOIRE DE LA FGAAC-CFDT !

Paris, le 1er décembre 2020

Le Gouvernement a publié ce jour au Journal Officiel le décret n°2020-1689 relatif à la prise en compte des périodes d'activité partielle pour les assurés de certains régimes spéciaux.

Ce décret était très attendu par la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT, car il restitue la prise en compte des périodes d'activité partielle au montées de droits à la retraite et en couverture maladie pour certains régimes spéciaux dont celui des personnels SNCF.

Il marque ainsi la prise en compte par l'Etat d'une revendication portée par la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT depuis le printemps 2020.

RETOUR SUR PLUSIEURS MOIS D'ACTIONS DÉTERMINANTS :

27 MARS 2020

L'ordonnance du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle étend ce dispositif aux entreprises publiques, dont le Groupe Public Unifié SNCF.

Peu après la parution de l'ordonnance, la Direction annonce son intention de recourir à l'activité partielle et lance les démarches de mise en oeuvre dans les établissements.

22 AVRIL 2020

La CFDT et son Syndical National FGAAC-CFDT interpellent le Ministre du Travail et le Ministre des Transports dans un courrier en date du 22 avril 2020.

La CFDT et son Syndical National FGAAC-CFDT demandent alors à l'Etat de donner des éléments de réponse sur les droits des agents en repos dans ce courrier. Parmi ceux-ci figurent le maintien intégral des droits à la retraite des agents statutaires et contractuels.

La CFDT et son Syndical National FGAAC-CFDT poèment notamment la problématique inédite par l'Art 12 du règlement du régime spécial de retraite du personnel SNCF qui prévoit une durée de cotisation 3 minimo égale à 45 jours portable en matière de droits à la retraite et en couverture maladie pour certains régimes spéciaux dont celui des personnels SNCF.

Le GPU SNCF compte en effet deux populations (statutaires et contractuels) pour qui les conséquences du recours à l'activité partielle ne sont pas identiques en matière de droits à la retraite.

pour valider un trimestre, durée qui risque de ne pas être atteinte si les périodes d'activité partielle ne sont pas prises en compte.

La FGAAC-CFDT attire également l'attention du Gouvernement sur le cas des conducteurs de train qui bénéficient d'une bonification de trimestre supplémentaire pour ceux admis au Cadre Permanent avant le 1er janvier 2009 et d'un régime complémentaire dit de « Nouvelles bonifications Traction » financé par l'employeur à hauteur de 4,8% de la rémunération liquidable pour les conducteurs, dont l'extension au Cadre Permanent a été prononcée après le 1er janvier 2009.

FGAAC-CFDT
FGAAC-CFDT Official
FGAAC-CFDT

APTITUDE

17 SEPTEMBRE 2020

Paris le 17 septembre 2020

FGAAC-CFDT

AUGMENTATION DES INAPTITUDES LA FGAAC-CFDT DÉFEND LES CONDUCTEURS

FGAAC-CFDT
CP2-BâtimentCalliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
01 76 58 12 21
FGAAC-CFDTofficiel@FGAAC.ORG

Les difficultés rencontrées par les conducteurs pour se restaurer ont fait l'objet de nombreuses interventions et actions de la FGAAC-CFDT depuis le début de la crise sanitaire.

La FGAAC-CFDT a aimé dès reçue le 23 septembre dernier dans le cadre de sa demande d'audience nationale. Plusieurs avancées concernant notamment la remise en place des buffets petits déjeuners et l'autorisation d'accès aux espaces cuisine ont fait l'objet d'engagements écrits auprès de la FGAAC-CFDT.

Malgré ces engagements, la FGAAC-CFDT constate que la Direction d'Orféa n'a pas respecté les délais de réouverture prévus pour les espaces cuisine.

Au delà des foyers Orféa, la FGAAC-CFDT constate également que de nombreux autres problèmes perdurent ou sont apparus dans certains hôtels ou dans l'utilisation des locaux de coupure et de retournement.

L'évolution de la situation sanitaire avec la mise en place de restrictions supplémentaires pour les restaurants dans les zones d'alerte maximale et l'annonce du Chef de l'Etat sur la mise en place d'un couvre-feu à Paris et dans 8 autres métropoles viennent encore compliquer davantage la situation.

La FGAAC-CFDT est donc ré-intervenue et a été reçue ce jour par la Direction de la Traction. Voici les principaux sujets qui ont été abordés et défendus par vos représentants FGAAC-CFDT lors de cette nouvelle audience nationale :

BUFFETS PETIT-DÉJEUNER :

L'intervention de la FGAAC-CFDT en septembre a permis d'obtenir la remise en place des buffets petit-déjeuner dans les maisons et résidences Orféa.

Si les buffets ont remplacé un petit-déjeuner composé de produits industriels sous emballage, la variété et le nombre de produits frais proposés sont insuffisants. Vos représentants FGAAC-CFDT ont donc demandé à la Direction de la Traction d'améliorer la qualité du petit-déjeuner proposé aux conducteurs.

Depuis le début de la crise sanitaire, la Direction d'Orféa a souvent été plus royaliste que le roi dans l'interprétation des mesures sanitaires prises par les pouvoirs publics.

Pas question donc pour la FGAAC-CFDT que les buffets petit-déjeuner ne soient retirés dans les foyers situés dans les villes désormais soumises à un couvre-feu.

La Direction s'est engagée à intervenir auprès d'Orféa pour que les buffets petit-déjeuner soient maintenus dans l'intégralité des résidences et maisons Orféa.

FGAAC-CFDT
FGAAC-CFDT Official
FGAAC-CFDT

MÉTIER ET RÉGLEMENTATION

13 NOVEMBRE 2020

EVOLUTIONS DES RÈGLES DE DÉPART DES TRAINS PREMIERS RETOURS D'EXPÉRIENCE

Paris, le 13 novembre 2020

Les difficultés représentées précédemment le processus de départ des trains ont évolué de manière très significative depuis le 15 décembre 2019.

Ces nouvelles règles, introduites par l'arrêté ministériel du 9 mai 2019, ont la responsabilités incombant au Gestionnaire d'Infrastructure (GI) ainsi que celles des Entreprises Ferroviaires (EF) exploitantes du réseau.

OÙ EN SOMMES-NOUS 10 MOIS PLUS TARD ?

La Direction Risques Sécurité Sûreté du Groupe Public Unifié a convié les OS représentatives à participer à une Table Ronde de partage des premiers retours d'expérience sur les évolutions des règles de départ des trains. Celle-ci a eu lieu le 10 novembre.

LA FGAAC-CFDT A RAPPELÉ EN PRÉAMBULE DE CETTE RÉUNION PLUSIEURS POINTS :

- Les dispositions réglementaires n'obligent pas à supprimer les postes des agents donnant le départ des trains.
- Le nombre d'événements sécurité est en augmentation. Les chiffres sont d'autant plus inquiétants qu'ils n'ont pas été révélatifs pour intégrer la baisse des circulations suite au mouvement social de fin d'année et à la crise sanitaire.
- Parmi les événements sécurité, la FGAAC-CFDT constate une forte augmentation de ceux en lien avec les nouvelles règles de départ des trains.
- La mise en oeuvre de ces évolutions réglementaires s'est faite dans la précipitation et de nombreux risques inhérents à certains sites n'ont pas correctement été recensés. Le démantèlement de certaines installations n'a de plus pas été encore réalisé.
- Certaines études sécurité ont été faites sur le papier et non sur site. Tous les acteurs n'ont de plus pas été intégrés à celles-ci.
- Les formations notamment celles réalisées après l'été ont été réalisées sans les LLI et n'étaient donc pas satisfaisantes.
- L'augmentation de la charge mentale des conducteurs n'a pas été prise en compte par la Direction.
- L'implication et le professionnalisme des conducteurs n'ont pas été reconnus à sa juste valeur par la Direction.
- Le bat de ces évolutions réglementaires est de bien séparer et de clarifier les mission entre le GI et les EFs (voyageurs et marchandises) dans le cadre du nouveau transport distingués :
  - Le GI (ONCF Réseau) : Autorisation de Mouvement (AdM)
  - Les EF : Pilé pour Expédition (PPE), Ordre de Train Terminé (OT), Heure de départ

FGAAC-CFDT
FGAAC-CFDT Official
FGAAC-CFDT

GM/CTT

11 SEPTEMBRE 2020

Paris le 11 septembre 2020

FGAAC-CFDT

DÉQUALIFICATIONS DE POSTE GM, EVOLUTIONS DU MÉTIER DE CTT, MANQUE D'EFFECTIFS : UNE FILIÈRE TRACTION BIEN MISE À MAL

FGAAC-CFDT
CP2-BâtimentCalliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
01 76 58 12 21
FGAAC-CFDTofficiel@FGAAC.ORG

UNE DÉQUALIFICATION INACCEPTABLE DES POSTES DE TGM

Depuis plusieurs années, la Direction nous martèle que les Gestionnaires de Moyens sont l'une des pierres angulaires du système de gestion des agents au sein de la SNCF.

Hors, force est de constater que ce n'est pas vrai! La CFDT et son Syndical National FGAAC-CFDT ne cesse de dénoncer contre les dégradations des métiers de la GM que vont nous imposer la Direction.

Pour répondre aux difficultés de recrutement internes et externes sur les postes de TGM dans certains bassins d'emploi situés dans des grandes métropoles, les Directions locales ont décidé de déqualifier les postes de Gestionnaires de Moyens pour n'accueillir de la Qualification E (TGM) à la Qualification D (AMGM) alors que le contenu de la fiche de poste et l'emploi-repère de référence demeurent

A titre d'exemple, la Direction du COP TER de Lyon Perrache souhaite déclasser 5 postes de TGM de la Qualification E à la Qualification D (AGM) afin de pouvoir d'après les dires de la Direction locale recruter plus aisément.

Pour la FGAAC-CFDT, ce type de pratiques n'est pas acceptable et ne saurait répondre à des difficultés ponctuelles et conjoncturelles de recrutement. Ces décisions sont de plus mis en oeuvre de manière unilatérale et non concertée avec les Organisations Syndicales Représentatives.

LA DIRECTION INVENTE LES GM LOW-COST

Au dédi des aspects recrutement et formation, ces déqualifications de poste permettront clairement à la Direction de réduire la masse salariale en confiant à des agents à la Qualification D des missions qui dorénavant être assurées par des agents à la Qualification E.

La filière GM souffre déjà d'un manque important de perspectives en matière de parcours professionnel. Pour la FGAAC-CFDT, la déqualification de postes de TGM est inacceptable et ne va clairement pas dans le bon sens car il conduira à sécuriser encore davantage les possibilités d'évolutions de carrière pour les agents de la filière GM…

FGAAC-CFDT
FGAAC-CFDT Official
FGAAC-CFDT

DU 4 AU 10 DÉCEMBRE 2020, SOYEZ ACTEURS ET CHOISISSEZ VOTRE AVENIR

VOTEZ POUR LES CANDIDAT(E)S DE LA CFDT CHEMINOTS AUX ÉLECTIONS POUR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA SNCF

Cliquez ici POUR EN SAVOIR PLUS